



À Bordeaux, en septembre 2021, lors d'une manifestation pour la déconjonction de l'allocation aux adultes handicapés (AAH). ARCHIVES TH. DAVID / SO

À Bordeaux, « l'enjeu, une accessibilité universelle »

Entretien avec Olivier Escots, l'adjoint au maire chargé des questions d'accessibilité à la mairie et à la Métropole de Bordeaux

Recueilli par **Adrien Vergnolle**
a.vergnolle@sudouest.fr

Il espère qu'un jour, quand la prise en compte des handicaps aura percolé à tous les étages de la mairie et que parler d'accessibilité sera une évidence, son poste ne servira plus à rien. En attendant, Olivier Escots, l'élu (PC) chargé des questions d'accessibilité et de handicap à la mairie et à la Métropole de Bordeaux depuis 2020, orchestre la mise en œuvre de ces enjeux pour dessiner un territoire toujours plus « inclusif ». Vingt ans après le vote de la loi pour l'égalité des droits et des chances, l'élu constate le retard pris et explique comment la Ville avance.

Comment cette fameuse loi de 2005 s'applique-t-elle à Bordeaux ? C'est un travail de tous les jours. La

mise en œuvre de la loi prévoit par exemple un agenda d'accessibilité programmée (Adap) que Bordeaux a adopté tardivement, fin 2017, pour une période de neuf ans. Il concerne 350 sites (260 établissements et 90 parcs et jardins). Depuis, nous avançons. En 2024, nous avons mis aux normes 60 sites (écoles, locaux associatifs, parcs, etc.) pour 9,5 millions d'euros d'investissements. C'est notre rythme de croisière. On est satisfait d'avancer mais ce qui est terrible, c'est qu'en matière d'accessibilité, les choses sont prévues depuis très longtemps. On ne fait que rattraper le retard...

Pourquoi un tel retard ? Depuis vingt ans, rien n'a vraiment obligé les collectivités à avancer. Quand un nouvel aménagement est réalisé, tout est mis aux normes. Mais sur d'autres champs, les obligations sont aléatoires. Certains décrets de la

loi de 2005 ne sont toujours pas pris ! La France a même été condamnée plusieurs fois, par l'ONU notamment, pour faire des personnes en situation de handicap des citoyens à part entière. Rattraper ce retard ne



des personnes en situation de handicap et que nous voulons élargir notre collège d'usagers. L'enjeu, c'est celui d'une accessibilité universelle.

Concrètement ? Quand on requalifie une rue, c'est plus confortable pour tout le monde : les personnes en situation de handicap, mais aussi le parent avec une poussette, le riverain qui porte ses courses, un voyageur avec sa valise... Quand on désencombre les trottoirs, qu'on enlève des potelets, qu'on multiplie les arceaux pour vélos (1700 en 2024), et que les cyclistes ne s'accrochent plus sur n'importe

« Les gens sont capables de se passionner pendant les Jeux paralympiques mais d'oublier ces enjeux le lendemain »

quelle barrière et gênent les piétons ; quand on prévoit des espaces pour les motos ou les trottinettes... Tout cela crée un espace public plus « safe ». On réunit les Motards en colère, les opérateurs de « free-floating », les associations de handicap ou l'Automobile Club, des univers a priori contradictoires mais réunis pour l'intérêt général. Le parvis de la gare de Bordeaux, ce n'est plus le même qu'il y a six mois ! C'est aussi un enjeu de citoyenneté, quand on mobilise un interprète pour traduire un conseil de quartier en langue des signes... Quand on utilise la méthode « Facile à lire et à comprendre » (Falc), aussi : un message essentiel, une police de caractères lisibles, des pictogrammes, pour que tout le monde ait accès aux infos pratiques ou administratives. Cela bénéficie aussi au plus grand nombre, des seniors à ceux qui maîtrisent mal la langue française.

Olivier Escots, adjoint au maire de Bordeaux chargé du handicap, de la lutte contre toutes les discriminations, de l'accessibilité et des établissements recevant du public, hier, à Bordeaux
CLAUDE PETIT / SO

Vingt ans après la loi du 11 février 2005

50 % soit 900 000 établissements recevant du public sur 1,8 million **sont dans une démarche d'accessibilité**

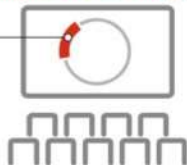


Source : Collectif Handicaps 2024



Sur les **736 gares SNCF** jugées prioritaires, **482 sont effectivement accessibles**

Seuls 18 % des cinémas ont la totalité de leurs salles accessibles PMR/UFR et peuvent proposer des séances en audiodescription (**25 % ont au moins une salle équipée**)



50 % des personnes en situation de handicap ont un niveau de vie **inférieur à 1 512 €/mois** (soit **300 € de moins** que le niveau de vie médian des valides)

67 % des recruteurs estiment que l'embauche d'une personne en situation de handicap **est difficile**

5,9 millions de personnes ont au moins **un droit ouvert à la MDPH** (maison départementale pour les personnes handicapées) **soit 8,7 % de la population**

SO INFOGRAPHIE